



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 15 MARS 2021

A la suite d'une convocation en date du 09 mars 2021, les membres composant le Conseil Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 15 mars 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : 34

Mesdames, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Durkut CAN, Bernard CLAVÉ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Régis GAY, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Hubert BUR, Pierre LANG, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, David SUCK, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

✓ Absents ayant donné procuration : 7

Messieurs, Guy BORN a donné procuration à Jean MEKETYN, Salvatore COSCARELLA a donné procuration à Antoine FRANKE, Pascal LAUER a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Excusés : 11

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Emmanuel SCHULER, Didier ZIMNY, Jean-Luc LUTZ, André DUPPRE, Bernard PETRY, Ginette MAGRAS, Joël ROMANG, Serge STEBLER.

✓ Absents : 3

Mesdames, Messieurs, Jean-Claude HEHN, Chantal PLATTE, Cyrille FETIQUE,

02. FILIERES

OBJET : PRESTATIONS OPTIONNELLES

Le Conseil Syndical,

EXPOSE que le Sydeme est compétent pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour le compte de 10 intercommunalités adhérentes.

VU l'article 2 de ses statuts, le Sydeme peut assurer, à la demande des structures adhérentes, par voie de convention, les compétences optionnelles relatives :

- à la collecte des biodéchets,
- au vidage des bornes d'apport volontaire pour le verre,
- au vidage des bornes d'apport volontaire pour les papiers/fibreux,
- à la mise à disposition et la rotation de bennes de déchèteries.

EXPOSE que prestations relatives aux bennes de déchèteries ont été les premières compétences optionnelles proposées par le Sydeme. Depuis le 1^{er} avril 2020, seuls les flux, pour lesquels le Sydeme est compétent, sont concernés par cette prestation, à savoir : bois, tout-venant, déchets verts et cartons.

CONSIDERANT que :

- La prestation de collecte des biodéchets a été mise en place avec le déploiement de la collecte Multiflux, le Sydeme a investi dans des camions collecte adaptés. Ces derniers sont équipés d'un caisson étanche et d'une station de rinçage. Le Syndicat assure à ce jour cette prestation pour l'intégralité de ses adhérents.

- La collecte des bornes d'apport volontaire du verre a été instaurée à la demande des adhérents en 2016 (CASC, CAFPF, CCHPB et CASAS-Centre Mosellan). Le Sydeme a investi dans deux semi-remorques équipées de grue de levage.

- La collecte des bornes d'apport volontaire des fibreux a débuté en 2016, en utilisant les équipements du verre (reprise de la prestation après fin de contrat pour la CAFPF). En 2018, le Sydeme a investi dans une semi-remorque pour la collecte des fibreux afin d'accompagner les Communautés d'Agglomération de Forbach et Sarreguemines dans le déploiement de la collecte des fibreux en apport volontaire (appel à projets Ecofolio/Citéo de 2017).

EXPOSE que le tableau ci-dessous reprend les compétences optionnelles confiées au Sydeme par adhérent et par prestation au 1^{er} janvier 2021 :

	CAFPF	CASAS	CASC	CCAB	CCB3F	CCDUF	CCFM	CCHPB	CCW	CCPBitche	TOTAL
Collecte des biodéchets	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	10
Collecte des bornes à verre	X	X	X		X			X	X	X	7
Collecte des bornes à papiers	X	X	X	X							4
Rotations bennes de déchèterie	X	X		X	X	X	X	X		X	8

A noter les particularités des prestations optionnelles pour la CASAS :

- la collecte des fibreux uniquement sur la partie Pays Naborien,
- la collecte du verre uniquement sur la partie Centre Mosellan,
- les rotations de bennes de déchèteries uniquement pour le Centre Mosellan pour les flux bois et papiers.

CONSIDERANT que les prestations optionnelles peuvent être confiées ou retirées des prestations réalisées par le Sydeme, cela impacte le dimensionnement des moyens matériels mais également humains nécessaires à l'exécution de ces prestations.

CONSIDERANT que les prestations optionnelles suivantes exercées par le Sydeme lui ont été ou vont lui être retirées :

- Communauté de Communes du Warndt : prestations relatives aux bennes de déchèteries en date du 1^{er} octobre 2020.
- Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie : au 1^{er} août 2021, retrait de la prestation de collecte du verre.

EXPOSE que la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France a informé le Sydeme de son intention de mettre en concurrence les prestations relatives à la collecte du verre, des fibreux et des bennes de déchèteries.

D'autres démarches ou réflexions similaires ne sont peut-être pas encore portées à la connaissance du Sydeme.

Par ailleurs, dans le cadre de passage aux extensions de tri des consignes plastiques au 1^{er} janvier 2022, certains adhérents du Sydeme réfléchissent à la mise en place de l'apport volontaire des papiers/fibreux. Ces prestations de collecte peuvent être confiées au Sydeme. Le cas échéant, des investissements pour des moyens de collecte supplémentaires seront à prévoir par ce dernier. Pour optimiser les moyens à mettre en œuvre, les intercommunalités sont invitées à s'engager sur la durée pendant laquelle elles souhaitent confier au Sydeme l'exercice des prestations relatives à cette compétence optionnelle.

Les tarifs des prestations optionnelles appliqués par le Sydeme sont définis en application du principe de solidarité entre les adhérents. Ainsi, les tarifs pratiqués sont les mêmes pour chaque adhérent :

- quel que soit le flux,
- quelle que soit la distance de la déchèterie avec les différents exutoires.

Le retrait de ces prestations des compétences optionnelles pourrait ainsi non seulement avoir un impact sur les tarifs des prestations concernées, mais aussi, en cas de défection d'un nombre trop important d'intercommunalités, conduire le Sydeme à stopper l'exercice de ces dernières.

CONSIDERANT que le Sydeme mène actuellement une réflexion sur le renouvellement et le renforcement de sa flotte de matériel roulant, à savoir : camions ampliroll, tracteurs et semi-remorques ; le parc de véhicule au gaz acquis en 2014 (première génération de véhicule au gaz), bien qu'aujourd'hui amorti, engendre des dépenses de fonctionnement conséquentes et n'est plus adapté.

Enfin, le Sydeme, dans le cadre de l'exercice des prestations optionnelles, accède sur ses sites en fonction des besoins de l'exploitation. En cas de prestations optionnelles réalisées par des opérateurs privés, ces derniers seront impérativement contraints aux horaires de réception des sites (présence de l'agent de pesée). Aussi, les adhérents sont invités à se rapprocher du Sydeme, préalablement à la publication des consultations/marchés, pour définir les modalités d'acceptation des déchets sur les sites exploités par le Sydeme.

En cas de retrait de la prestation rotation de bennes de déchèteries, la mise à disposition des bennes prendra également fin. Ces dernières pourront faire l'objet d'un rachat par l'intercommunalité.

CONCLU qu'il est nécessaire que les intercommunalités membres du Sydeme se positionnent, a minima pour la durée du présent mandat (jusqu'au 30 juin 2026) sur leur intention de confier ou non au Sydeme l'exercice des prestations optionnelles.

APRES AVOIR Entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

41 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- D'autoriser le Président à demander à chaque adhérent de se positionner officiellement le plus vite possible sur le maintien ou non de l'exercice en tout ou partie des prestations optionnelles par le Sydeme pour la durée du mandat actuel et jusqu'au 30 juin 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 15 mars 2021

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 14 AVR. 2021...
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 14 AVR. 2021

